



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences régionales de santé

Question écrite n° 44620

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les critères de choix des futurs directeurs généraux préfigurateurs des agences régionales de santé. En effet, ces ARS, qui seront issues de la loi HPTS, auront une future gouvernance, dont le profil ne semble pas encore avoir été défini, ce qui suscite un certain émoi dans les syndicats. Pour apaiser cette inquiétude, plus ou moins objective, il est vrai, il conviendrait donc de mieux clarifier la procédure de désignation. Il lui demande donc de lui apporter quelques éclaircissements sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44620

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2497

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)